

Réf. : AVIS N°16/2022/22.12.08

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion du Groupe de travail du 14.11.22

Annexe 2 : Fonction de professeur de rythmes et rythmiques issue de la fusion entre les fonctions de professeur de rythmique et de professeur de pratique des rythmes musicaux du monde (M. Pasté)

AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Réuni le 8 décembre 2022, en présentiel, le Conseil général de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, a pris connaissance des recommandations émises par le groupe de travail¹ « Rythmes et Rythmiques » dont l'objectif était de déterminer si les diplômés du bachelier en rythmes et rythmiques pourront postuler dans l'ESAGR et dans quelle(s) fonction(s).

Consulté par voie électronique le 17 décembre 2022, le Conseil général a remis à l'unanimité un avis favorable sur les propositions émanant du groupe de travail (cf. annexes 1 et 2)

Propositions qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Frédéric DEBECQ



Président du Conseil général

(CECP)

M. Yves DECHEVEZ



Vice-président du Conseil général

(FELSI)

¹Présidé par M. Thierry Pasté, inspecteur du domaine Musique, le groupe de travail s'est réuni le 14.11.2022. Il était composé de Mmes Carine De Vinck, Caroline Descamps, Christine Genot, Laurence Leleux et de MM. Frédéric Debecq, Jean-Vincent d'Agostino, Philippe Durant. M. Arnould Massart, président du département « Rythmes et Rythmiques » du Bachelier en Rythmes et Rythmiques au Conservatoire royal de Bruxelles, en était l'invité. Le secrétariat était assuré par Mme Chantal Faidherbe, attachée.